



**L'ADMIR** de Villeperdue évolue et vous propose ses services afin de vous permettre d'améliorer votre vie que vous soyez seuls ou en famille. Tout en maintenant son objectif de proximité et de solidarité nous cherchons à contribuer à faciliter la vie des habitants tout en facilitant l'emploi de personnel de la commune. Deux grands domaines sont concernés :

**- ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES**  
**Où la liberté de rester chez soi**



Lorsqu'on avance en âge, qu'on est en situation de handicap, sortant d'hospitalisation ou malade, bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les actes de la vie s'avère souvent indispensable.

Grâce à ses employées qualifiées et formées régulièrement, nous proposons notre service d'aide et d'accompagnement à domicile pour vous permettre de conserver cette autonomie chez vous et de continuer à mener vos projets en respectant vos choix de vie. Nos salariées vous aident pour le ménage, l'entretien du linge, la préparation des repas, mais aussi pour le lever, le coucher, la prise des repas, l'aide à la toilette et vous accompagne dans votre vie sociale : courses, rendez-vous, sorties.

De nombreuses prises en charge existent : CPAM, MUTUELLES, ASSURANCES, CARSAT, caisses de retraites, APA où simplement particulier employeur via le service mandataire

**AIDE A DOMICILE POUR PARTICULIERS-**  
**Libérez-vous des tâches ménagères !**

Une cuisine impeccable, des meubles et des recoins parfaitement dépoussiérés, des placards bien ordonnés, du linge frais et repassé, garde d'enfants après les horaires du centre périscolaire...nous nous occupons de tout et c'est du temps libre pour vous.



Confiez-nous le soin d'effectuer votre ménage, votre repassage ou

même de réaliser le grand nettoyage de votre domicile. Nos salariées sont spécialement formées pour intervenir à domicile et maîtrisent les techniques d'entretien et de repassage. Vous avez plus de temps pour être auprès des vôtres, pour vos loisirs. Vous profitez du plaisir de vivre dans un environnement sain et ordonné. Ponctuellement ou régulièrement, nous intervenons et vous pouvez bénéficier des réductions d'impôts

Pour plus de renseignements vous pouvez venir à la permanence qui a lieu les mardis de 9h à 11h à la salle du conseil municipal mairie de villeperdue ou nous contacter au 02.47.45.91.76